Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 022-212200968-20260220-20260220_DELIB9-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDEBIA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice 10
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le vendredi 20 février à 20h30,
Le Conseil Municipal de LANDEBIA
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Patrick DURAND, Maire.
Date de convocation : 12/02/2026

PRESENTS : DURAND P., BAILLET I., BOURDONNAIS J., DURAND A., DE LA CUEVA V.-H., LANGLOIS S., DELAMOTTE M., BROUCKAERT F., LOYEN-MACE A.
ABSENT EXCUSE : CARO P.
SECRETAIRE : LOYEN-MACE A.

20260220-DELIB9 : AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision en date du 12 décembre 2025 de créer un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 2ème classe par avancement de grade, à temps complet, à compter du 01 janvier 2026.

Pour donner suite à diverses interrogations, il précise que la nomination n'est pas obligatoire ou systématique et qu'il convient de se référer aux Lignes Directrices de Gestion de la Commune qui définissent les critères applicables à un avancement de grade, soit :

Critères
Respecter l'adéquation grade/fonction/organigramme
Privilégier la manière de servir : investissement - motivation
Reconnaître l'expérience acquise et la valeur professionnelle,
Privilégier l'obtention d'un examen professionnel

Au vu de ces critères, le Maire propose de suspendre la décision de nomination sur cet emploi. La nomination sera réévaluée au vu de la manière de servir et de la valeur professionnelle de l'agent.

La proposition est validée par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
DURAND Patrick

MAIRIE DE LANDEBIA 22130